



## Transition écologique

### **Le CSE va devoir se mettre au vert**

**Faire de la transition écologique un nouveau sujet de consultation récurrente du comité social et économique. Doucement mais sûrement, l'idée d'étendre les compétences du CSE aux questions climatiques et à la transition écologique est en train de faire son chemin.**

Il faut en effet savoir que l'article 16 du projet de loi « **portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** », qui fait suite aux travaux de la convention citoyenne pour le climat, envisage de faire une place à la transition écologique dans les textes du code du travail relatifs au Comité Social et Economique (CSE).

Comme cela est marqué dans l'exposé des motifs du projet de loi, « *les enjeux environnementaux figureront désormais parmi les attributions générales du CSE* ». Ainsi, « *chaque thématique faisant l'objet d'une procédure d'information-consultation du CSE devra par conséquent prendre en compte les conséquences environnementales des activités de l'entreprise* ».

Placer la transition écologique au cœur des attributions du CSE, en soi, on ne peut que saluer la mesure. *Mais tout cela reste bien vague*. Sans oublier le fait que les élus du CSE n'auront pas forcément les compétences pour se prononcer sur ce genre de questions et que cela va dépendre de l'engagement de l'entreprise dans la transition écologique. Et que dire du temps, sachant qu'ils doivent déjà exercer les attributions existantes du CSE, dont celles en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

*\*(Auteur Frédéric Aouate pour CSE Editions législatives)*